



à conserver

LE MONT ROYAL

FIERTE DES MONTREALAIS

MANIFESTE DES AMIS DE LA MONTAGNE

OCTOBRE 1986

SOMMAIRE

- I. Introduction

- II. La montagne et la ville
 - Définition du territoire

- III. La région périphérique au Parc du mont Royal
 - A. Le constat
 - B. Recommandations
 - 1. Un moratoire
 - 2. Une commission du mont Royal
 - 3. Un plan d'ensemble
 - 4. Les liens entre la montagne et la ville
 - 5. Etude et approbation des projets
 - 6. Les impacts environnementaux
 - 7. Une procédure de consultation publique
 - 8. Redéfinition des limites du parc

- IV. Le Parc du mont Royal
 - A. Le constat
 - 1. Interventions et responsabilités
 - 2. Le budget
 - 3. Les équipements "non intégrés"
 - B. Recommandations
 - 1. Intégrité du parc
 - 2. Administration
 - 3. Budget
 - 4. Rapport annuel public
 - 5. Planification
 - 6. Sécurité et entretien
 - 7. Antennes de télécommunication

- V. Conclusion

I. INTRODUCTION

Le mont Royal a donné son nom à notre ville et il en est devenu le symbole. Cette montagne sise au coeur de la métropole est une partie indispensable du panorama de Montréal. Il s'agit d'un trésor inestimable, asile de paix et de détente, dont profitent chaque année des milliers de personnes.

Grâce au courage et à la prévoyance de nos ancêtres qui, au milieu du XIX^e siècle, achetèrent la majeure partie des terrains, la montagne conserva sa beauté naturelle. Une partie de la Montagne devint alors le Parc du mont Royal, et l'autre, les cimetières du mont Royal.

Le plus grand architecte-paysagiste du continent, Frederick Law Olmsted, a conçu le Parc du mont Royal de façon à mettre en valeur sa grande variété de paysages et ses particularités naturelles. Tel qu'aménagé, son ambiance pittoresque invite au dépaysement et à une expérience unique en milieu urbain. Des milliers de Montréalais n'ayant pas les moyens de fuir à la campagne peuvent en jouir toute l'année.

Au fil des années, des promoteurs privés, et même diverses administrations municipales, ont émis d'innombrables projets grandioses de développement et d'exploitation de la Montagne. Ces projets comprenaient entre autres des casinos, des salles de concert, des musées, des amphithéâtres, des restaurants, un planétarium et des tours de dimensions diverses et de toutes les formes imaginables. Heureusement, les citoyens de Montréal ont eu la sagesse de mobiliser l'opposition et de rejeter tous les projets qui auraient miné le charme unique et détruit l'intégrité du mont Royal.

La remarquable beauté rustique de notre Montagne est fragile et doit être préservée. Il est de notre devoir de garder intact ce précieux héritage pour le transmettre aux générations futures.

LES AMIS DE LA MONTAGNE est un organisme à but non-lucratif, mis sur pied par des citoyens et des organisations de Montréal inquiets de l'avenir de la Montagne, et ayant pour buts de:

- * défendre le caractère naturel et rustique du mont Royal;
- * promouvoir une plus grande compréhension des caractéristiques botaniques, géologiques, historiques et fauniques de la Montagne;
- * encourager la restauration et la conservation des particularités originales du Parc du mont Royal et de ses cimetières;
- * s'opposer à tous projets qui mineraient la beauté naturelle de la Montagne et empêcheraient les gens de Montréal d'en profiter.

II. LA MONTAGNE ET LA VILLE

Montréal fut construite autour du mont Royal. La Montagne a donc joué un rôle important dans le développement urbain du Grand Montréal. Malgré l'apparition d'un centre-ville moderne doté de hautes tours à bureaux, le mont Royal continue à dominer le paysage urbain montréalais.

Cependant, la Montagne a subi les assauts du développement qui ont transformé ses flancs, caché certaines de ses perspectives et se sont parfois étendus au parc lui-même. Il est évident que les différentes pièces de la législation actuelle ne sont pas appropriées pour assurer la protection adéquate du mont Royal.

Par ailleurs, nous constatons qu'il n'y a pas de plan d'ensemble pour la mise en valeur du mont Royal et qu'il n'existe pas de mécanisme approprié pour régir le développement sur la Montagne et autour d'elle. Lacune d'autant plus importante à nos yeux que plusieurs des plus beaux secteurs de la Montagne sont des propriétés privées et que, dans certains cas, ces propriétés ne sont pas actuellement utilisées. Par exemple, le secteur nord appartient à l'Université de Montréal et au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Comme de bonnes portions de ce secteur ne sont pas utilisées, ces institutions semblaient prêtes à louer quelques 23 acres de leur terrain pour la réalisation d'un centre privé de ski. En même temps, on constate la demande grandissante en espaces verts publics de côté nord de la Montagne, particulièrement à cause de l'augmentation de la population dans ce secteur et la présence prochaine d'une nouvelle ligne de métro.

Définition du territoire

Pour les Amis, le mont Royal comprend deux entités qui, dans la Charte de la Ville de Montréal, font l'objet de protection différente. Ces deux entités sont:

- le "Parc du mont Royal" au sens strict, tel que défini dans la Charte de la Ville de Montréal;

- la "région périphérique" qui est la région qui entoure immédiatement le Parc du mont Royal et qui est comprise dans le périmètre constitué par le boulevard Mont-Royal, les avenues du Parc, des Pins et Cedar, le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue Decelles, la rue Jean-Brillant, l'avenue Louis-Collin et le boulevard Edouard-Montpetit. Cette région, dont certaines parties sont zonées "parc", comprend, entre autres, les grands cimetières, des portions du territoire des universités McGill et de Montréal, et les hôpitaux Shriners et Royal Victoria.

N.B. Dans ce document, l'expression "la Montagne" est utilisée parfois pour parler de "la région périphérique" uniquement, parfois pour parler de l'ensemble de la Montagne, c'est-à-dire "la région périphérique" et "le Parc du mont Royal".

III. LA REGION PERIPHERIQUE AU PARC DU MONT ROYAL

A. Le constat

Le développement de la région périphérique au Parc du mont Royal est soumis aux règles générales du zonage et du développement, à l'initiative des propriétaires ou des promoteurs, comme sur le reste du territoire des villes de Montréal, d'Outremont et des autres municipalités. Dans plusieurs cas, il n'existe aucun contrôle. Dans d'autres cas, les projets doivent être soumis à une commission ou un conseil de ville pour approbation, mais même dans ces cas, il n'y a pas de mécanismes pour que les projets soient rendus public et pour s'assurer que les impacts environnementaux soient étudiés. Ainsi, malgré la richesse patrimoniale et naturelle que présente le mont Royal et sa région périphérique, les Amis constatent qu'aucune réglementation spécifique, qu'aucune directive, qu'aucun principe directeur régissant le développement ou l'utilisation du territoire n'existent pour ce secteur.

On a vu par exemple, au cours des dernières années ou des derniers mois, surgir divers projets qui, de l'avis des Amis, risqueraient d'hypothéquer à tout jamais le potentiel du mont Royal, alors que d'autres réalisations malheureuses l'ont déjà fait gravement.

Parmi les projets récents, mentionnons:

- le projet de l'Université McGill;
- le projet des pistes de ski alpin de l'Université de Montréal.

Parmi les réalisations malheureuses, citons:

- la construction de plusieurs grands édifices qui cachent la vue qu'on pourrait avoir de la ville vers la Montagne ou de la Montagne sur la ville, et ceci, en dépit de la législation qui est supposée protéger ces vues sur le côté sud de la Montagne;
- la subdivision des lots et terrains sur les bords de la Montagne et la construction de complexes résidentiels à haute densité qui viennent déran-ger les vues sur la Montagne, les accès aux lieux et la tranquillité;
- les dépôts de déblais divers effectués au cours des années 1974 sur le flanc ouest de la Montagne près de l'école Vincent d'Indy (terrain du

- cimetièrre Notre-Dame-des-Neiges);
- le d boisement et les d p ts contemporains et toujours en cours de d blais sur le sommet Outremont (terrain du cimetièrre Notre-Dame-des-Neiges);
- l' tablissement d'un site de d p t de neige us e par l'Universit  de Montr al et la Ville d'Outremont sur le flanc ouest de la Montagne (terrain de l'Universit  de Montr al);
- l' tablissement d'un d p toir de rebus par l'Universit  de Montr al sur le flanc ouest (terrain de l'Universit  de Montr al);
- la coupe d'arbres dans les deux cimetièrres;
- la construction dans les cimetièrres de "Colombariums" peu esth tiques, mal localis s et qui perturbent le caract re naturel des lieux.

B. Recommandations

Les Amis sont d'avis que les propri taires et les utilisateurs de la r gion p riph rique sont des citoyens et des corporations respectables et privil gi s. Ces institutions rendent d j  de grands services   la collectivit  et   la population. Cependant, elles jouissent d'un site exceptionnel qui doit servir   l'ensemble de la collectivit . Aussi n'ont-elles pas le droit d'hypoth quer ces lieux, mais doivent-elles les utiliser de fa on harmonieuse avec l'ensemble de la montagne et pour le bien- tre de la population.

Les Amis demandent:

1. Que toute action n faste   l'environnement du mont Royal cessent imm diatement et soient,   l'avenir, interdits: remplissage, d p t de d blais, d p t de neige us e, coupes d'arbres, constructions. Pour cela, les Amis demandent qu'un moratoire soit d cr t  par les villes concern es;
2. Qu'une Commission soit constitu e ayant le mandat d' tablir un plan directeur pour la Montagne et d' tudier pour fin d'approbation les diff rents projets de d veloppement. Cette Commission aurait un r le   jouer dans la planification des zones autour de la Montagne lorsqu'il y a possibilit  d'impact sur les acc s   la Montagne ou sur les vues. Cette Commission serait constitu e de repr sentants des autorit s concern es, provinciales, urbaines, municipales, et des repr sentants des groupes socio- conomiques;

3. Que le plan directeur pour toute la Montagne soit préparé sous la direction de la Commission. Ce plan directeur verrait particulièrement à la conservation des caractères naturels du mont Royal - ou à leur restauration - afin d'en faire un oasis de paix pour les montréalais. Ce plan devrait traiter de la végétation, de la faune, de l'aménagement paysager, du système routier, des vues, des accès publics, des activités récréatives et autres compatibles dans le parc, des cimetières et autres propriétés situées sur la Montagne.
4. Qu'une étude soit faite sur les relations entre la Montagne et la ville. Cette étude devrait toucher au transport public et privé, à l'aménagement des régions situées autour de la Montagne en ayant à l'esprit la conservation des accès publics à la Montagne et des vues de la Montagne vers la ville et vice-versa. Le zonage pourrait être éventuellement modifié en conséquence;
5. Qu'un mécanisme soit établi pour que les différents projets sur la Montagne soient soumis à la Commission pour approbation. Ces mécanismes devraient inclure des études d'impact sur l'environnement et une procédure de consultation publique. Il serait souhaitable de protéger toute la Montagne en la déclarant "site du patrimoine" selon les récents amendements à la Loi des Biens culturels;
6. Que des études d'impact sur l'environnement soient faites pour tout projet proposé. Ces études seraient faites par des experts indépendants, sous la supervision de la Commission et financées par les promoteurs du projet. Les études devraient traiter:
 - de la conformité du projet proposé avec le plan directeur de la Montagne,
 - des effets du projet proposé sur la faune, la flore, la géographie et les autres caractéristiques patrimoniales de la Montagne,
 - des effets du projet proposé sur les utilisations publiques et récréatives, de même que sur les effets sur les activités et usages connexes,
 - des effets sur la circulation, le transport, le stationnement, la circulation des cyclistes et des piétons,
 - les impacts visuels et tous les autres impacts pertinents,
 - l'étude devrait comprendre une justification des besoins de la population et une étude de

viabilité financière du projet;

7. Que la Commission mène une consultation publique pour tous les projets qui lui seront soumis. Toute l'information pertinente au projet devrait alors être fournie et le public pourra participer à la démarche;
8. Qu'une attention particulière soit apportée à l'agrandissement éventuel du Parc du mont Royal.

IV. LE PARC DU MONT ROYAL

A. Le constat

1. Interventions et responsabilités

Selon le mode d'administration actuellement en cours à la Ville de Montréal et selon l'organigramme des différents services de la Ville de Montréal, on ne peut identifier un responsable précis du Parc du mont Royal, de la planification des politiques touchant au Parc et de la réalisation de ces politiques.

Plusieurs "services" ou "modules" peuvent intervenir dans le Parc, sans qu'il y ait nécessairement concertation. A titre d'exemple peuvent intervenir:

le Service des sports et loisirs;

le Service des travaux publics ou l'un de ses modules:

- le Module bâtiment
- le Module voirie
- le Module eaux
- le Module parcs/Jardins botanique
- le Module exécution des travaux, région ouest.

A cause de l'absence de mécanismes de concertation, certaines activités ont pu se faire par le passé au détriment de la vocation du Parc, par exemple, la compétition de vélos tout-terrains au cours de l'été 1986. C'est sans doute à cause de la présence de différentes juridictions non-concertées sur le territoire du Parc qu'il n'existe pas de plan directeur pour le Parc, ni de programme d'aménagement, ni de processus d'approbation d'un budget spécifique pour le Parc.

2. Le budget

On ne peut connaître les sommes d'argent investies au Parc du mont Royal, car ces sommes font parties des budgets globaux affectés aux différents modules.

A titre d'exemple, pour 1986, le budget du "Module parcs/Jardin botanique" était de l'ordre de 12 millions de dollars, dont environ 4 millions pour le Jardin botanique; les 8 millions qui restent sont dépensés à travers la Ville (grands parcs, mini-parcs, terres-pleins et bordures de chemin), selon les besoins ponctuels. Les sommes consacrées au Parc peuvent varier énormément d'une année à l'autre et nous ne pouvons en connaître l'ordre de grandeur.

3. Les équipements "non intégrés"

Il y a dans le Parc du mont Royal un certain nombre d'équipements que les Amis considèrent "non intégrés" au Parc et qui affectent sa vocation et sa qualité. Ce sont les trois antennes de télécommunication suivantes et leurs annexes:

- celle de la Communauté urbaine de Montréal et de la Ville de Montréal, située sur un des points culminants de la Montagne, précisément là où Olmsted avait prévu un poste d'observation qui aurait permis une vue de 360° sur Montréal;

- la tour de télécommunication des services de la radiodiffusion et télévision, elle aussi située à l'endroit prévu par Olmsted pour un second poste d'observation;

- l'antenne pour les télécommunications des compagnies CN-CP;

- la voie Camilienne, voie d'accès imposante construite selon les principes d'autoroute.

En plus de ces équipements "non-intégrés" qui existent actuellement, les Amis constatent qu'à différentes époques, divers projets non intégrés au Parc ont été mis de l'avant, le plus récent étant le projet de la firme S.N.C. de construire une super-tour sur le sommet de la Montagne.

B. Recommandations

1. Intégrité du Parc

L'intégrité du Parc du mont Royal devra être protégée entre autre par l'interdiction de vendre ou d'échanger des portions du Parc, par l'interdiction de construction d'édifice ou de structures diverses dans le Parc;

2. Administration

Qu'un administrateur responsable du Parc du mont Royal (et uniquement de ce parc) soit nommé, et ce, de façon urgente, avec responsabilités et mandat bien déterminé. Les Amis pensent qu'il est important de réfléchir sur d'autres mécanismes, comme la création d'une Commission ou d'une Corporation du Parc du mont Royal, avec possibilité de structures de gestion mixtes: participation, avec les mandataires municipaux, des représentants des groupes socio-économiques ou de sociétés à but non-lucratif.

3. Budget

Il est aussi extrêmement urgent que l'administration montréalaise détermine un budget spécifique et annuel pour le Parc du mont Royal.

4. Rapport annuel public

Nous croyons que l'administrateur (et éventuellement la Commission ou la Corporation du Parc) devrait produire un rapport annuel, public, faisant état des réalisations de l'année passée et les projets de l'année à venir.

5. Planification

Un plan détaillé du Parc et un programme de mise en valeur du Parc devront être préparés en conformité avec le plan général de la Montagne. Ce plan devrait comprendre un meilleur aménagement paysager du Parc, un système routier adéquat. On devra repenser les places de stationnement.

6. Sécurité et orientation

L'administration du Parc devrait veiller particulièrement à un meilleur entretien des terrains, à l'établissement d'un service de sécurité adéquat, à un contrôle des véhicules motorisés permis et à la restriction des activités non-adéquates.

7. Antennes de télécommunication

Au sujet des antennes de télécommunication, les Amis reconnaissent les services divers et très importants qu'elles rendent à la population. Les Amis pensent cependant qu'il ne doit plus y avoir de ces tours sur le mont Royal. Comme nous vivons dans une époque de technologie de pointe avancée, particulièrement dans le domaine des télécommunications, les Amis pensent que l'ingéniosité des Québécois en ces domaines permettrait de développer des solutions alternatives et que des études nécessaires à ce sujet devraient être entreprises et rendues publiques. Dans l'immédiat, toute nouvelle entente dans le renouvellement des baux échus devrait se faire sur une base temporaire et après justification qu'il n'y a, pour le moment, pas de solutions alternatives. Ce renouvellement devrait mentionner l'obligation de rechercher des solutions alternatives.

V. CONCLUSION

La Montagne est peut-être le bien le plus précieux que possèdent les Montréalais. Trop souvent au cours de notre histoire a-t-elle été négligée et endommagée. Nous devons à nos enfants et à nous-mêmes de respecter comme il se doit ce cadeau unique dont la nature a doté Montréal.

Les Amis de la Montagne croient que si les recommandations contenues dans ce document étaient appliquées, non seulement manifesteraient-elles ce respect, mais elles protégeraient et préserveraient l'héritage le plus merveilleux de notre ville.

Nous devons agir dès maintenant!